

bien celui du catéchisme. Mais c'est justement pour cela qu'on n'en veut pas. On continuera à réduire l'histoire à une nomenclature sèche et insipide; au lieu d'exposer les progrès des idées et leurs conséquences pratiques, on persistera à dépendre en quelque sorte les dehors de l'histoire, les batailles, les conquêtes; les grands hommes et les rois demeureront les seuls personnages historiques et les peuples resteront dans l'ombre, sauf les jours de combats ou d'émeutes. En un mot, on ne changera rien à la routine habituelle, et l'histoire, qui devrait être la véritable éducation de l'humanité, continuera à n'être qu'un amusement et un spectacle.

Pourquoi? précisément parce que, si on l'ouvrait réellement aux yeux des jeunes générations, on aurait peur de ce qu'elles y trouveraient. Elle serait la condamnation trop manifeste de certaines théories, de certains préjugés dominants; elle justifierait d'une manière trop éclatante les réclamations et les protestations du droit et de la justice, ces éternels opposants.

L'université, par cela même qu'elle représente l'Etat, se croit obligée de ne prendre parti ni à droite ni à gauche; c'est ce qui explique la décadence progressive de son gouvernement au point de vue moral. A force de rester, par respect pour la liberté de conscience, impartiale entre les intérêts et les principes contraires, elle a fini par se réduire à un enseignement sans élévation, qui a eu sur les intelligences le plus déplorable effet.

C'est là un point des plus importants, sur lesquels nous aurons occasion de revenir plus complètement.

EUGÈNE VÉRON.

ELECTIONS

Les monarchistes de toute couleur qui se sont coalisés, dans la Gironde, pour assurer le succès de la candidature bonapartiste de M. Forcade la Roquette, paraissent redouter un échec; aussi, ont-ils recouru à tous les moyens pour combattre leurs adversaires. Aucune manœuvre ne leur a échappé. Ils ont fait afficher de circulaires sur papier blanc, en dépit de la loi de l'empire encore en vigueur, qui réserve ce papier aux affiches officielles; impression de bulletins frauduleux au nom de MM. Dupuy, Mie et Steeg, candidats républicains qui se sont déstinés en faveur de M. Caduc, seul candidat appuyé par la Ligue électorale républicaine; en un mot, dit la République française, toutes les misérables combinaisons dont usait l'empire pour assurer le succès de l'escamotage, appelé candidature officielle, tout cela est ressuscité dans l'intérêt de la candidature Forcade la Roquette.

Les souteneurs de cet ancien serviteur de Bonaparte ont complètement levé le masque. Il ne s'agit plus de voter pour M. Forcade, libre-échangiste, mais pour l'ennemi déclaré du gouvernement de la République. Sur ce terrain de la haine, orléanistes, légitimistes et bonapartistes, sont complètement unis et marchent avec un parfait concert.

La seule voix monarchique qui se soit élevée contre cette honteuse promiscuité est celle de M. de Crugy, rédacteur en chef du Courrier de la Gironde. Ce dernier s'est séparé de ses amis les orléanistes, et c'est en ces termes qu'il s'est efforcé de les rappeler à la pudeur :

Le gouvernement de l'empire, s'écriait-il, il y a quelques jours, a arraché à leurs foyers, à leurs familles, à leurs affaires des milliers de citoyens pour les proscrire, et cela sans loi, sans tribunaux, sans jugement.

Il avait, pour commettre ces infamies, des agents capables de tout et prêts à tout, dans la personne de ses préfets. M. Haussmann à Bordeaux, par exemple, M. Haussmann dont nous avons trouvé récemment la carte chez le concierge de M. le comte de Paris. Proti pudor!!! Cela suffisait et au-delà à la perpétration du crime. Mais, ô comble de scélératesse! ce n'était pas assez pour ses calculs abominables de soulever la loi, il imagina de la faire souffler par eux-mêmes chargés de la faire respecter, et il envola les magistrats de l'ordre le plus élevé dans une sorte de bataillon de valets de bureau.

De plus, pour qu'il fut bien établi qu'en jetant les yeux sur les degrés supérieurs de toutes les couches sociales, il n'aperçut que des complices, il mêla les généraux à cette odieuse entreprise.

Quand on mesure la profondeur de l'abîme où l'empire, ce contempteur des lois divines et humaines, a précipité notre infoné pays et la société tout entière, le mot seul d'empire ne saurait inspirer aux cœurs bien placés trop d'indignation, et la chose, un trop profond mépris. C'est un lieu infecté d'où tout ce qui sort doit faire quarantaine.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que malgré cet article justement indigné qui a été publié pas moins de sept fois dans le Courrier de la Gironde, la défense de la candidature de M. Forcade la Roquette. Quant à M. de Crugy, il s'est tiré d'affaire en prenant un congé.

Vous verrez que l'élection faite, il viendra reprendre la direction du Courrier de la Gironde, comme si rien n'était.

enforça son bonnet de laine sur sa nuque, fourra ses mains calleuses dans ses poches et s'en alla en sifflant par réminiscence le De Profundis.

Sans doute il habitait quelque localité des environs, car il piqua tout droit vers la principale porte de la ville. Avant de franchir le pont levé, il salua honnêtement la sentinelle; puis il passa outre, et d'un pas lourd, continua son chemin à travers champs.

Ce paysan était Brindoe, qui venait d'assister à ses propres obsèques.

Quant à la bière si soigneusement enterrée, elle ne contenait qu'un silex de bois blanc.

Une fois en rase campagne, une fois certain que nul ne pouvait le voir, excepté l'oiseau dans l'air et l'insecte sous l'herbe, Brindoe se sentit tout à fait ragaillard. Le corps desséché se redressa, ces prunelles sans flamme se rallumèrent, ce visage distendu recouvra son énergie.

L'aventurier triomphait. Grâce à un breuvage que lui avait donné sa mère, et qui l'avait plongé pour quelques heures dans une léthargie ayant toutes les apparences de la mort, il était sur d'avoir dupé son terrible espion en la personne du cordelier dont Fréa lui avait raconté la visite.

Enchanté du succès de sa ruse, il marcha, sans se presser, l'espace de deux heures, dans la direction du sud-est, et atteignit un gros bourg situé sur une hauteur.

Ce bourg, qui est une ville aujourd'hui, s'appelait et s'appelle encore Antoin.

Là, dans une cabane misérable, au versant du coteau, vivait un vieux maraicher qui, chaque jour, allait vendre à Tournai les produits de son jardin. Brindoe le connaissait pour l'avoir vu cent fois s'arrêter avec sa charrette à bras, devant la maison de sa mère. Celle-ci en effet, ne sortant jamais de chez elle, s'approvisionnait à ce brave homme, échangeant quelques paroles avec lui et même

Il n'y a rien de plus large que la conscience d'un vrai monarchiste.

Erratum.—On a placé hier par erreur dans le département de Seine-et-Oise l'élection qui doit avoir lieu dans l'Oise.

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

LE BUDGET

Paris, 17 octobre.

Monsieur, L'étude à laquelle nous livrons ne doit pas avoir seulement pour but un examen de chiffres; il doit en sortir des enseignements politiques. A l'heure sombre où nous sommes, on ne saurait mieux chercher la voie qu'il faut suivre que par l'examen d'un budget où toute question vient s'aligner à sa place au milieu des innombrables colonnes de recettes et de dépenses.

Cela est surtout vrai en ce qui concerne le ministère de l'intérieur, le plus important de tous après celui des finances. En examinant ses comptes, nous aurons une idée de cette centralisation effrayante qui réunit toutes les forces administratives dans les mains d'un seul homme et fait qu'un pouvoir révolutionnaire, qu'il vienne des barricades ou de la caserne, peut, de l'hôtel du ministère, remuer en un instant la France jusque dans ses profondeurs.

Le ministère de l'intérieur absorbera l'année prochaine 286,767,935 fr. Nous diviserons ces dépenses en quatre groupes qui ne correspondent point à ceux établis par le budget, mais qui nous serviront à mieux en comprendre l'ensemble et à mieux nous reconnaître au milieu de l'écheveau inextricable de la centralisation.

Le premier groupe est relatif à des fonctions qui ont un caractère judiciaire et de police. Voici d'abord tout ce qui concerne la sûreté publique, c'est-à-dire une somme de près de douze millions. Dix-sept cent mille francs sont consacrés à cette légion de commissaires de police créés par l'empire et conservés par la République. Le budget n'en donne pas le nombre; mais on le trouve partout. J'ai vécu dans un temps où il n'en existait point ainsi dire nulle part. Or, en ce temps-là, les registres de la criminalité étaient moins chargés qu'aujourd'hui et la moralité générale meilleure.

Comprenez qui pourra! L'agglomération lyonnaise, comme je l'ai déjà dit, absorbe 769,500 francs. Il est peut-être bon d'en donner ici le détail.

CHAPITRE XII

Frais de police de l'agglomération lyonnaise.

Traitement et indemnités des commissaires de police, des inspecteurs et agents	286,600 f.
Solde du corps des gardiens de la paix	390,900 f.
Casernement, entretien et équipement	40,000 f.
Frais supplémentaires des bureaux de la préfecture	52,000 f.

Totaux du chapitre XII 769,500 f. En marge, une note contient ce qui suit: « La dépense de ce service est remboursée à l'Etat jusqu'à concurrence de 150,700 fr. » Le dernier budget de l'empire ne portait ce chapitre qu'à 598,700 fr. La République sans républicains vous devait bien quelque progrès. La ville de Paris reçoit près de sept millions pour le même objet. Viennent enfin deux millions pour dépenses de police secrète. C'est là le fond du boudoir; l'immoralité patente, payée par l'Etat; quelque chose comme ces subventions que les villes du moyen âge donnaient pour les lupanars. Passons. Avec cette organisation générale de la police, il suffit d'un ordre d'un ministre pour semer partout l'effroi et faire croire à des complots imaginaires, comme à la fin de 1834. Les prisons ressemblent encore au ministère de l'intérieur. Elles absorbent 19 millions. Il n'y a pas moins de 3,057 employés: directeurs, aumôniers, gardiens.

Sous l'empire, quand on arrêtait un homme politique, on le livrait parfois au ministre de l'intérieur, qui le faisait passer dans la catégorie des prisonniers; on lui donnait un numéro pour nouveau nom et tout l'édifice rentre encore dans les fonctions du ministère, que nous avons qualifiées de fonctions judiciaires et de police: 31 employés coûtant 111,200 francs sont les exécuteurs chargés de gêner l'émission de la pensée. Ils ont un instrument excellent: ils écoutent assez patiemment ses doléances, car le maraicher se lamentait sans cesse, disant qu'il était las du métier, et que, à la première occasion favorable, il se déferait volontiers de son fonds.

Brindoe s'était rappelé tout cela. Il se présentait comme un confère et comme un acquéreur. Le maraicher l'accueillit à bras ouverts. Le prix du jardin fut proposé, repoussé, repris, débattu et finalement payé comptant par Brindoe, lequel stipula pour condition qu'il entrerait sur-le-champ en jouissance. Puis, comme il se faisait tard et qu'un avis vint force bouteilles, le nouveau propriétaire octroya l'hospitalité à son prédécesseur.

Cette nuit-là, notre aventurier se rattrapa de ses deux mois d'insomnie. L'exécution de son plan débutait à ravir. Il n'y avait plus à redouter qu'une seule chose, c'était que le Cousin-du-Diable ne se jugât dégoûté de sa parole, et ne fit main-basse sur le trésor du prétendu défunt, avant que celui-ci n'eût eu le temps de l'emporter en lieu sûr.

Mais Brindoe se trouvait dans une de ces situations extrêmes où l'on est forcé de jouer le tout pour le tout, et c'est, dit-on, dans ces situations-là que les hommes de génie dorment le mieux.

Le lendemain, dès l'aube, il chargea la charrette des plus beaux fruits et des plus appétissantes légumes de la saison et se rendit à Tournai en compagnie du vieux maraicher. Ce dernier fit sa tournée habituelle, présentant et recommandant partout son successeur à ses pratiques.

Fréa ne fut point oubliée. Elle apparut tout en larmes, comme il convient à une tendre mère qui a perdu son fils unique, acheta quelques provisions et rassura Brindoe d'un coup d'œil. Rien de fâcheux ne s'était produit depuis la veille.

Brindoe s'en retourna donc fort joyeux à Antoin.

la loi de colportage. Ils refusent la circulation et tout est dit. Un petit livre imprimé à Lyon ou à Marseille a besoin de la griffe de ces messieurs installés à Paris, place Beauveau. Là seulement se trouve le bon sens et la moralité. Trente millions sont absorbés par les services que nous venons d'énumérer.

Si certaines de ces dépenses, celles par exemple relatives aux prisons, peuvent logiquement ressortir de l'administration centrale, on ne pourrait en dire autant de ce qui concerne les questions de bienfaisance. Bien que le chiffre porté au budget soit faible et que les dépenses soient faites surtout avec les revenus du patrimoine des pauvres, ce chiffre dénote que l'influence ministérielle s'étend jusqu'aux administrations hospitalières qui devraient être exclusivement municipales. C'est un agent ministériel, le préfet, qui nomme les administrations hospitalières qui choisit les comptables; ce sont des agents du ministère, les conseillers de préfecture, les trésoriers-payeurs qui entrent dans les détails de surveillance et de comptabilité. La charité même échappe aux pouvoirs locaux; elle a son centre à Paris, au ministère de l'intérieur.

Les télégraphes dépendent du ministère de l'intérieur. On se demande pourquoi cette administration est séparée de celle des postes, avec laquelle elle a une si grande analogie. Le personnel coûte 3 millions 818,100 francs, et l'entretien du matériel 4,604,500 francs. Ce service, né dans un temps où l'administration est arrivée à son complet épanouissement, est celui où les inspecteurs, qu'on a tant multipliés, sont les plus nombreux. Il n'y a pas moins de 117 inspecteurs généraux, divisionnaires, sous-inspecteurs, etc., dont les traitements sont de quatre, cinq, huit, neuf, dix et douze mille francs? Quand viendra la réforme administrative il y aura une curieuse étude à faire sur les inspections.

Le dernier groupe de dépenses qui figure au budget du ministère de l'intérieur est celui relatif aux dépenses départementales; il mérite un article spécial.

Nous terminerons cette revue des dépenses en parlant du ministre même de l'intérieur. Le ministre est accompagné d'un sous-secrétaire d'Etat, ministre en herbe. C'est un rouge emprunté à la monarchie de Juillet par la République sans républicains. L'un a 60,000 francs d'appointement, l'autre 30,000. Une lettre de M. Clément-Duvernois, retrouvée aux Tuileries, recommandait la résurrection de cette fonction comme complément de l'empire libéral. Le cabinet du ministre, qui absorbe le service de la presse, comprend 54 employés et coûte y compris ce dernier service, 205,000 francs. La direction du secrétariat et de la comptabilité comprend 78 employés coûtant 319,600 francs. Là se trouve le point de contact avec le ministre des finances. Une fois les crédits alloués par l'Assemblée portés à la connaissance du ministre, on ouvre un grand-livre et toutes les opérations par recettes et dépenses sont inscrites à leur date. A Paris, le ministre ou son délégué spécial, dans les départements le préfet délivrent des mandats corrélatifs aux articles de dépenses acceptés par l'Assemblée. Ces mandats émanés de l'administration de l'intérieur, rentrent toujours dans le giron des finances par l'intermédiaire du payeur central du trésor, ou des trésoriers-payeurs généraux qui tiennent les cordons de la bourse et délivrent seuls les espèces.

Le surplus du ministère se compose de trois directions qui répondent aux services pour Paris et les départements: 1° Direction de la sûreté générale; 2° direction de l'administration pénitentiaire; 3° enfin et surtout, direction de l'administration départementale et communale.

Dans son ensemble, le ministère comprend 374 employés de tout grade, en comptant depuis le ministre titulaire et le ministre en herbe jusqu'aux garçons de bureau. Leurs appointements s'élèvent au total à 1,389,800 fr. De plus il est dépensé 298,800 fr. en éclairage, chauffage, cartons, papiers, reliures, entretien des meubles, etc. L'administration centrale de l'intérieur revient donc au total à 1,688,600 fr. Ce n'est pas trop pour ce groupe de 374 personnes qui administrent toute la France et dispose souverainement, directement ou indirectement, de la destinée de tant de fonctionnaires, depuis le préfet de la Seine jusqu'au garde-champêtre de la plus humble commune rurale de moins de 300 habitants, perdue dans les broussailles de la Sologne, de la Bresse ou du Morvan.

ACHILLE MERCIER.

Il avait causé avec plusieurs citadins de sa connaissance, et aucun ne l'avait reconnu, tant il était admirablement grisé. Désormais, il ne doutait plus de réussir.

Aussi fut-ce avec un parfait aplomb que le jour suivant, il parcourut la ville, seul cette fois et poussant sa charrette devant lui. Comme la veille, après nombre de stations et de détours, il fit halte à la porte de Fréa; comme la veille encore, la sorcière sortit et vint marchander quelques légumes.

Au tour d'eux s'étendait la solitude. La plaine était déserte.

Brindoe, néanmoins, baissa la voix lorsqu'il dit à sa mère:

— C'est pour demain!

— Et pourquoi pas aujourd'hui?... dit-elle avec impatience.

— Parce que je n'ai pas eu le temps de me procurer le cheval et le mulet qui me sont nécessaires.

— Toujours des retards!... Enfin!... les sacs sont prêts.

— Combien y en a-t-il?

— Quatre. Un pour l'or, un pour l'argent, le troisième pour les lingots et le dernier pour les diamants et pierres.

— Tiendront-ils tous les quatre au fond de ma charrette?

— Je le crois.

— Eh bien! enveloppez-les de paille et, demain, posez-les ici, par terre, en dehors de votre porte, afin que je puisse les ramasser en passant.

— Et alors?

— Alors, je les place dans ma voiture, je les recouvre d'herbes et de fruits, je sors tranquillement de la ville, je gagne Calais et je m'embarque pour l'Angleterre où vous viendrez m'y rejoindre.

— Et Madeline?

— Ah! moi! faites-en ce que vous voudrez... Je vous l'abandonne... A demain!

— Demain!... répéta la vieille en suivant du regard son fils qui s'éloignait. Demain est dans vingt-quatre heures... et d'ici-là, que d'obstacles peuvent surgir!

Au bout obstacle ne surgit. Les vingt-quatre heures écoulées, Brindoe, après avoir tout organisé pour sa fuite, s'attela comme d'habitude à son éventail roulant, et partit d'Antoin au point du jour.

Le cœur lui battait terriblement quand il pénétra dans Tournai. Aussi, à peine entré, fut-il contraint de s'arrêter un peu, de s'es-suyer le front et de détacher la gourde suspendue à sa ceinture.

Il s'aperçut alors qu'un sergent d'armes qui se promenait gravement, la pique sur l'épaule, devant cette porte de la cité, le contemplait d'un air de convoitise.

Brindoe avait pour principe qu'on ne saurait se faire trop d'amis. Il tendit sa gourde au soldat.

Celui-ci se mit à rire; puis, s'étant convaincu par un coup-d'œil que personne ne verrait cette infraction à la discipline, il saisit la gourde et but à longs traits.

— Merci, dit-il ensuite tout en se léchant la moustache. Maintenant, mon brave homme, service pour service. Vous arrivez de loin, n'est-ce pas?

— J'arrive d'Antoin.

— Et vous comptez y retourner ce soir?

— Dame! m'attendra chez moi pour souper.

— En ce cas, rebroussez chemin, c'est un conseil que je vous donne.

— Comment! rebroussez chemin... Et ma marchandise?

— Vous la vendrez un autre jour... A moins cependant que vous ne préfériez passer la nuit à Tournai et ne rentrer chez vous que demain matin.

— Mais pas du tout! s'écria Brindoe en palissant. Ma femme serait inquiète.

— Alors faites ce que je vous dis. Allez-

LA SITUATION POLITIQUE DANS L'AIN

Nous venons de passer quelques jours dans le département de l'Ain, et nous en rapportons la conviction que nulle part les principes de la vraie République, de la République des républicains, ne seront affirmés avec plus d'ensemble et d'énergie par le suffrage universel, aux prochaines élections générales.

Pleinement édifiés par le scandale des conspirations monarchiques et des palinodies gouvernementales, ces braves et loyales populations appellent de tous leurs vœux la fin d'un état de choses qui exclut toute sécurité et que les pêcheurs en eau trouble peuvent seuls avoir intérêt à prolonger. La dissolution! Tel est le mot qui court les campagnes et qui termine invariablement toutes les conversations échangées sur la situation du jour. On ne voit pas d'autre remède à l'anarchie qui règne à Versailles.

Daos l'Ain, comme partout ailleurs, on ne qualifie pas autrement, en effet, un système de République qui n'a de faveurs que pour les monarchistes, de rigoureux que pour les républicains, et qui s'inspire en tout et partout d'une politique absolument hostile aux idées de progrès, d'égalité et de liberté qui sont l'essence même de la doctrine républicaine.

Cela ne peut durer, disent d'un commun accord les électeurs des villes et des campagnes, et les députés monarchistes, nommés le 8 février sous la terreur de l'invasion, pour traiter de la paix, et nommés grâce à la précaution qu'ils avaient prise de mettre leur cocarde dans leur poche, comprennent si bien eux-mêmes que l'heure de la retraite a définitivement sonné pour l'assemblée de Versailles, qu'ils multiplient leurs tournées électorales en vue de la prochaine et décisive épreuve.

Seul, M. Lucien Brun reste inactif dans sa retraite de Gex, où il confère en paix avec les quatre législateurs connus de l'ar-rondissement, sur les moyens de ramener la France au singulier régime de vie patriarcale dont elle jouissait sous le règne de M^{me} Poppadour et de la Dubarry. M. Lucien Brun fait preuve d'esprit en évitant de se dérangier.

M. Paul Cottin doit regretter aujourd'hui de n'avoir pas imité son collègue de la droite. C'est en pure perte qu'il a dépensé les réserves de sa maigre éloquence dans les cantons du département et multiplié les professions de foi républicaines à sa façon; les électeurs de l'Ain ne lui ont répondu que par des sourires ironiques ou des interpellations des moins encourageantes.

D'après M. Paul Cottin, la sagesse politique consiste à soutenir les gouvernements établis, quels qu'ils soient, par crainte des révolutions, à être impérialiste sous l'empire et républicain sous la République. Il formule ainsi sa pensée dans une circulaire où il résume les discours qu'il a prononcés dans ses tournées électorales: « La meilleure forme de gouvernement est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. » N'aurait-il pas mieux fait de dire: « Pourvu qu'elle serve notre intérêt. »

Une telle théorie ne peut convenir, en effet, qu'aux politiques sans foi ni principes, aux ambitieux sans scrupules. A ceux-là, qu'importe de vivre sous un gouvernement né du parjure, de l'assassinat et de la violation de tous les droits, comme le gouvernement de l'homme de Décembre, si ce gouvernement leur conserve leurs privilèges et leurs honneurs ou leur en confère de nouveaux? Que leur importe que ce gouvernement ne puisse se maintenir que par la force, que son existence soit une atteinte permanente à la liberté et aux intérêts des citoyens, un obstacle à toutes les réformes réclamées par la justice, si leurs appétits se trouvent satisfaits.

Nous voudrions croire que M. Paul Cottin vaut mieux que sa théorie, et que ce n'est pas uniquement pour garder sa place de député qu'il se déclare prêt à soutenir la République, maintenant qu'il n'est plus au pouvoir de ses amis de la droite de la renverser; mais il est bien difficile d'admettre sa conversion comme sérieuse lorsqu'on le voit professer, quoique républicain, sur des questions essentielles, les sentiments mêmes des ennemis acharnés de la République.

M. Paul Cottin veut l'instruction obligatoire, mais à condition que la sanction pénale soit insignifiante. Or, comme la crainte seule d'une pénalité sérieuse peut triompher du mauvais vouloir ou de l'indifférence de certains pères de famille, l'obligation restera illusoire si cette pénalité n'est pas inscrite dans la loi. C'est sans

doute ce que désire M. Paul Cottin, qui est trop l'ami du clergé pour n'être pas partisan de l'ignorance.

En ce qui concerne le choix des instituteurs, M. Cottin ne se prononce pas avec plus de franchise, mais il laisse assez deviner que ses sympathies appartiennent tout entières aux frères ignorants, lorsqu'il accuse les instituteurs laïques de posséder parmi eux des hommes immoraux et débauchés.

S'il en est ainsi, comment se fait-il que les cours d'assises n'aient presque jamais à juger que des frères ignorants pour les plus odieux attentats contre les mœurs? M. Paul Cottin aurait bien fait de nous expliquer ce mystère.

Sur la question de l'armée, M. Paul Cottin s'éloigne autant de la doctrine républicaine que sur la question de l'instruction. Il est opposé au service obligatoire, et il regrette l'ancien système de 1832 qui nous a donné si beaux résultats dans la dernière guerre. M. Paul Cottin lui trouve sans doute un grand mérite, celui de maintenir une distance respectueuse entre les fils du peuple et de la bourgeoisie et de dispenser, à prix d'argent, ces derniers de l'honneur périlleux de défendre leur pays.

Si M. Paul Cottin n'admet pas l'égalité de l'impôt du sang, il ne repousse pas en théorie l'impôt sur le revenu, le seul impôt qui frappe également les citoyens suivant leur fortune ou les produits de leur travail; — ce qui ne l'a pas empêché de voter à Versailles contre son adoption.

M. Paul Cottin dit, dans sa dernière circulaire: « C'est sur des actes et non sur des paroles qu'un homme veut être jugé. » Après son vote contre l'impôt sur le revenu, M. Cottin est jugé sur la question économique et financière. Toutes ses paroles ne changeront rien à la signification de cet acte.

M. Cottin n'a pu moins faire que d'aborder aussi la grosse question politique du moment, celle qui domine toutes les autres: la question de la dissolution. Il veut bien reconnaître qu'elle est nécessaire, mais il estime que la Chambre ne doit pas se séparer avant d'avoir fabriqué une bonne petite loi électorale. On connaît sur ce point les projets de la droite. En haine de ce suffrage universel qui leur a infligé de si rudes leçons depuis quelque temps, les élus du 8 février ne songeraient à rien moins qu'à le réduire à sa plus simple expression par un nouveau coup d'Etat du 31 mai. Toute la jeunesse, dont on redoute les aspirations généreuses, serait impitoyablement rayée des listes électorales, de 20 à 25 ans. M. Cottin ne veut pas autre chose que ses collègues de la droite, et comme eux il espère que grâce à cette suppression d'une immense partie des électeurs, il sera plus facile à la réaction de dominer les autres et de s'en emparer. Qu'ils essayent! Dût cet attentat contre la souveraineté nationale se consommer, nous ne serions pas inquiets des conséquences. Les fils chassés de l'arène électorale par la conspiration monarchique triomphante, se chargeraient de faire voter les pères.

C'est dans les diverses réunions tenues à Ambérieux, Seyssel, Châtillon-de-Michaille, Oyonnax, etc. réunions où tous les maires de ces cantons avaient été convoqués, que M. Paul Cottin a exposé les divers articles de sa profession de foi républicaine.

Malgré tous ses efforts d'éloquence et tous les festins qu'il a donnés à ses auditeurs, — festins dont le souvenir restera cher aux braves maires des cantons d'Oyonnax et d'Izeron, — l'infortuné député n'a réussi qu'à s'attirer des lettres fort peu flatteuses, qui ont été publiées par le Progrès de l'Ain, à la grande joie des citoyens de Bugey.

Nous nous contenterons de citer l'extrait suivant d'une de ces lettres datées de Seyssel. Elle est peu respectueuse, mais c'est la faute de M. Cottin. Qu'allait-il faire à Seyssel?

« Avez franchement, monsieur Paul Cottin, que vous avez une fureuse envie d'être élu pour vous évertuer comme vous le faites à vouloir prouver à vos électeurs que des versées... est des lanternes, et que vous êtes un républicain-bâle. C'est fait peu de cas de vos mandats. »

Or, ces derniers ne vous gardent pas rancune, car ils savent bien qu'un député qui a voté, entre autres choses, contre l'impôt sur le revenu, et qui vient aujourd'hui leur dire qu'il veut l'établissement d'un impôt proportionnel à la fortune, n'est pas un député sérieux. Ils n'oublient pas non plus que vous êtes un adversaire déclaré de l'instruction obligatoire et surtout de l'instruction gratuite. Sur ce dernier point, il serait facile de rappeler à votre souvenir quelques-unes des paroles que vous avez prononcées à Seyssel, mais à quel bon?

« Je bien que vous avez voulu plaisanter en nous gratifiant de votre lettre-programme qui n'est autre chose que la profession d'un ambitieux qui se trouve bien à Versailles et qui voudrait bien y retourner. »

Est-ce vrai, monsieur Cottin? Quittez donc cet air sérieux qui ne vous va guère. Croyez-en un villageois, retournez à vos moutons, vous-en.

doute ce que désire M. Paul Cottin, qui est trop l'ami du clergé pour n'être pas partisan de l'ignorance.

En ce qui concerne le choix des instituteurs, M. Cottin ne se prononce pas avec plus de franchise, mais il laisse assez deviner que ses sympathies appartiennent tout entières aux frères ignorants, lorsqu'il accuse les instituteurs laïques de posséder parmi eux des hommes immoraux et débauchés.

S'il en est ainsi, comment se fait-il que les cours d'assises n'aient presque jamais à juger que des frères ignorants pour les plus odieux attentats contre les mœurs? M. Paul Cottin aurait bien fait de nous expliquer ce mystère.

Sur la question de l'armée, M. Paul Cottin s'éloigne autant de la doctrine républicaine que sur la question de l'instruction. Il est opposé au service obligatoire, et il regrette l'ancien système de 1832 qui nous a donné si beaux résultats dans la dernière guerre. M. Paul Cottin lui trouve sans doute un grand mérite, celui de maintenir une distance respectueuse entre les fils du peuple et de la bourgeoisie et de dispenser, à prix d'argent, ces derniers de l'honneur périlleux de défendre leur pays.

Si M. Paul Cottin n'admet pas l'égalité de l'impôt du sang, il ne repousse pas en théorie l'impôt sur le revenu, le seul impôt qui frappe également les citoyens suivant leur fortune ou les produits de leur travail; — ce qui ne l'a pas empêché de voter à Versailles contre son adoption.

M. Paul Cottin dit, dans sa dernière circulaire: « C'est sur des actes et non sur des paroles qu'un homme veut être jugé. » Après son vote contre l'impôt sur le revenu, M. Cottin est jugé sur la question économique et financière. Toutes ses paroles ne changeront rien à la signification de cet acte.

M. Cottin n'a pu moins faire que d'aborder aussi la grosse question politique du moment, celle qui domine toutes les autres: la question de la dissolution. Il veut bien reconnaître qu'elle est nécessaire, mais il estime que la Chambre ne doit pas se séparer avant d'avoir fabriqué une bonne petite loi électorale. On connaît sur ce point les projets de la droite. En haine de ce suffrage universel qui leur a infligé de si rudes leçons depuis quelque temps, les élus du 8 février ne songeraient à rien moins qu'à le réduire à sa plus simple expression par un nouveau coup d'Etat du 31 mai. Toute la jeunesse, dont on redoute les aspirations généreuses, serait impitoyablement rayée des listes électorales, de 20 à 25 ans. M. Cottin ne veut pas autre chose que ses collègues de la droite, et comme eux il espère que grâce à cette suppression d'une immense partie des électeurs, il sera plus facile à la réaction de dominer les autres et de s'en emparer. Qu'ils essayent! Dût cet attentat contre la souveraineté nationale se consommer, nous ne serions pas inquiets des conséquences. Les fils chassés de l'arène électorale par la conspiration monarchique triomphante, se chargeraient de faire voter les pères.

C'est dans les

est, nous dit-on, en très-grand danger de mort. Il lui a été impossible d'adresser la parole à un de ses amis, qui est allé le visiter hier soir. La gorge, la bouche, la langue, débilités, gonflés, sont dans un état d'insupportable douleur, et d'espérer aux médecins. M. Babinet a 78 ans environ.

L'exposition des insectes nuisibles, au Palais de Luxembourg présente un certain intérêt. Vous savez qu'il s'agit surtout des insectes nuisibles à l'agriculture, à la vigne, à la pomme de terre, aux vers à soie, aux abeilles. Cette exposition a été organisée par la Société centrale d'agriculture, avec le concours du gouvernement. Nous avons remarqué les cahiers d'un grand nombre d'instituteurs, dans lesquels sont rédigées les leçons qu'ils ont données à leurs élèves, sur les insectes nuisibles qu'il faut détruire, et sur les insectes utiles qu'il faut protéger.

Le gouvernement espère que cette première exposition pourra encourager dans le public une étude si importante pour la bonne culture du pays.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine.

Paris, 16 octobre.

Nous sommes dans une de ces périodes d'agitation et de préparation qui sont absolument stériles et où l'on peut démentir le lendemain la vérité dans les deux cas. Le gouvernement et les partis en effet, à l'approche de la session décisive, tâtonnent et vont de résolutions en résolutions, en abandonnant l'une après l'autre avec une égale facilité. L'une après l'autre qui circulent dans les journaux et qui exacts à un moment ne le sont plus à l'autre. Ceci est surtout relatif aux plus importantes constitutionnelles qu'on veut et qu'on ne veut pas aborder près de l'Assemblée, à cet égard, dans les réunions officielles, on a une singulière perplexité. Cependant, ce matin, on semble plus décidé à passer la Rubicon, et les gens bien informés assurent que l'on proposera certainement la nomination d'une commission de trente membres pour élaborer les projets constitutionnels. Quant aux bruits de changements ministériels qui semblent prendre, depuis hier, une certaine consistance, mes derniers renseignements m'autorisent à croire qu'ils sont très-aventurés ou du moins très-matutins. Il est probable que le cabinet se présentera au complet devant l'Assemblée, mais rien n'est décidé quant aux personnes qui en feront partie. On se contente de remarquer les allées et venues à Paris de M. Casimir Périer.

D'après l'étude des informations venues de lieux mêmes, on peut dire hardiment que sur les sept élections de dimanche, la République peut déjà en revendiquer cinq, avec toute certitude. Les deux autres ont bon aspect, surtout celle du Morbihan où la candidature de M. Bauvais ne cesse de faire des progrès. On croit que dans ce département il y a pour une nouvelle vacance : l'un de ses représentants, M. Bouché, aurait donné sa démission.

De reste, la République — conservatrice, bien entendu — fait chaque jour des conquêtes. Voici M. de Janzé qui y adhère ce matin dans une lettre publiée par le cercle. Aussi les journaux de la Fayette en 1830, les royalistes retournent le mot du général et comptent bien que cette République sera la meilleure des monarchies. Là est le secret de leur adhésion : ils abandonnent la forme pour le fond ; c'est une raison de plus pour que les républicains ne se laissent pas endormir et luttent aussi énergiquement pour le fond que pour la forme, les deux conquêtes pouvant parfaitement, quoi qu'on en dise, se poursuivre de front.

Je ne me lasse pas de vous signaler les bordes que la presse étrangère débite sur notre compte, avant qu'elles ne soient transvasées dans les journaux français. Voici le *Daily Telegraph*, la feuille à sensation, qui annonce que notre gouvernement vient de découvrir un complot communautaire à Paris, avec bombes Orsini à la clef ; le correspondant du *Daily Telegraph* lui avait transmis cette nouvelle par télégraphe, mais sa dépêche a été arrêtée et c'est sa lettre enfin arrivée qui donne ces détails horribles. On a même envoyé à M. Thiers deux de ces bombes dans une boîte, comme échantillon, bien prévenant que les communiens de Paris en avaient revendu. Voilà le complot bleu que le *Daily Telegraph*, pour entretenir son fort tirage, sert à ses lecteurs.

L'évacuation de la Haute-Marne continue sans incidents. Les Allemands se montrent très-difficiles pour la réception des baraquements.

M. Jérôme Napoléon n'aurait pas abandonné ses projets de procès. Il voudrait s'adresser à la fois au conseil d'Etat et aux tribunaux civils, avec M. Rouher à sa droite et M. Lachaud à sa gauche. Quelques-uns de ses amis lui conseillent de porter purement et simplement la question devant l'Assemblée, par l'organe d'un député bonapartiste, puisqu'il y en a. Le 20 décembre continuera à parler de légalité, mais concernant l'affaire, malgré ou à cause des récits pathétiques, n'a pas eu le retentissement qu'on en attendait.

On n'est peut-être pas très flatté en Italie du rôle qu'on a cherché à faire jouer dans tout cela à la princesse Clotilde.

Le duc et la duchesse de Chartres sont attendus à Paris.

Il semble se confirmer que M. de Chartres ne retournera pas en Afrique et qu'il ira occuper un emploi de son grade à Rouen. Ce sera un véritable scandale dans l'armée que cette permutation.

On fait bruit d'une visite du prince de Joinville à M. Thiers, pour le féliciter de ses déclarations au sein de la commission de permanence. On prétend que certains orléanistes sont offusqués de cette incartade. Ce sont là de purs commérages. Il faut seulement remarquer de ce bruit et du discours de Langres que M. de Joinville paraît se lasser du silence qu'il faisait, sans efforts, autour de lui, et qu'il veut à son tour travailler à tenir en haleine l'opinion publique sur sa famille.

ECHOS

Le grand coup de Boubée, celui qu'il lance de préférence aux républicains, c'est celui de l'acidité pour les places.

« Les places, dit Boubée, c'est la timbale d'argent de tous les républicains. » La rade la plus pauvre République ! Vous verrez, vous verrez si les législatives reviennent jamais au droit de la curée comme ils le mettront à l'encre ! Oh ! une abasgement dont vous n'avez pas idée ! C'est point pour eux qu'ils travaillent, non certes ! Orléanistes et bonapartistes auront part au gâteau. Bien trop de républicains, les législatives pour occuper le plus petit emploi !

C'est entendu, n'est-ce pas, nous prenons acte !

Mais quoi ? ils vont nous répondre : C'est entendu...

Et en s'engageant au désintéressement absolu pour le jour du triomphe, ils ne s'engagent pas à grand chose...

(Coursaire).

Notre confrère pourrait demander à M. Boubée s'il n'est pas le frère d'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire à Saint-Etienne : M. Boubée, substitut du procureur de la République ?

M. Thiers ne nous semble pas avoir relu depuis longtemps ses *Saintes Ecritures*...

Il y a dans les *Nombres* un passage auquel la sévérité récemment employée vis-à-vis de Gambetta et de Louis Blanc donne une sorte d'actualité et dont M. Thiers aurait pu faire son profit...

En ce temps-là, Moïse se faisait aider dans son administration par un conseil de soixante-dix hommes choisis parmi les Hébreux.

Et voilà qu'entre sessions deux de ces hommes se mirent à parcourir le camp et à prophétiser le peuple.

Et Josué scandalisé d'une pareille audace vint dire à Moïse :

— Maître, il y a deux hommes qui prophétisent dans le camp, empêchez les.

Et Moïse répondit :

— Plût à Dieu que tout le monde prophétisât !

Vous entendez, monsieur Thiers !

Ces deux prophétisants n'effrayaient point Moïse... Il aurait même voulu, cet excellent Moïse, que tout le monde se mit à prophétiser. Et Moïse passait pour recevoir l'inspiration de Dieu.

(Idem.)

Tout le monde n'a pas le don de l'improvisation.

Un bon prédicateur s'étant fait entendre dans une paroisse y avait obtenu tant de succès qu'on voulait absolument l'entendre encore le dimanche suivant.

Grand embarras, car il n'avait en ce moment-là qu'un discours dans son sac.

— Bah ! se dit-il, d'ici dimanche cela viendra.

Mais cela ne venait pas du tout.

Et le dimanche arrive. Comment se tirer d'affaire ?

Ici le bon prédicateur eut une véritable inspiration. Il monta en chaire et s'adressant aux fidèles prêts à boire ses paroles :

— Mes frères, quelques personnes n'ont pas craint de m'accuser de vous avoir débité des propositions contraires à la foi et d'avoir mal interprété plusieurs passages de l'Ecriture ; pour les convaincre d'imposture et vous faire apprécier la pureté de ma doctrine, je vais vous répéter mon sermon, soyez-y bien attentifs.

Et il commença tranquillement son précédent discours.

M. le président de la République va-t-il se hâter de donner des ordres pour faire cesser « le scandale » que l'*Univers* lui signale ?

Il paraît que, dimanche dernier, jour férié, des ouvriers avaient le toupet de travailler à la restauration de sa maison de la place Saint-Georges.

M. Louis Veuillot a passé par là, et il a constaté que non seulement les ouvriers travaillaient avec une espèce d'affection.

Oui, une espèce d'affection ! Des charretiers qui apportent à leur travail « de l'affection », c'est-à-dire assez curieux !

Et M. Louis Veuillot a pu jouir de ce spectacle.

Heureux homme !

Une recette contre les raseurs.

Elle nous est fournie par notre ami V. L'autre matin un camarade le croise sur le boulevard.

— Ah ! que je suis donc heureux de vous rencontrer, cher ami, j'ai précisément quelque chose à vous demander.

— Ah ! bah ! très cher, et si vous ne m'avez pas rencontré, qu'auriez-vous fait ?

— Je vous l'aurais écrit.

— Eh bien, reprend V., en lui serrant amicalement la main, écrivez-le-moi.

Et il s'éloigne en laissant son interlocuteur ébaubi.

Au restaurant, deux... économistes comme il y en a trop, demandent l'addition :

— Vois donc, il y a une erreur de neuf francs.

— Appelle le patron.

— Mais... c'est en moins.

— Alors ne réclamons pas, nous ferions renvoyer le garçon.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Nous sommes très-heureux et très-flattés de voir bon nombre d'articles de la *France républicaine* reproduits par nos confrères, mais nous leur saurions infiniment de gré de vouloir bien indiquer le journal auquel ils font ces emprunts.

Souscription ouverte dans les bureaux de la *France républicaine* en faveur des EMIGRÉS ALSACIENS-LORRAINS.

16 octobre.

MM. Gaiffon et Duc. 100 »

Les ouvriers tanneurs de la maison Gaiffon et Duc. 42 »

Quête faite à l'enterrement du citoyen Pacallier. 5 »

Total. . . fr. 147 »

Souscription en faveur des écoles libres et laïques.

16 octobre.

Les compositeurs de l'Association typographique 17 50

Une collecte a été faite par le citoyen Carouge à l'enterrement du citoyen Bonnet Louis, elle a produit une somme de 13 fr. 30, qui sera versée à l'école laïque de la localité (le Grand-Trou).

Avis aux classes.

Tous les chefs d'ateliers, ouvriers et ouvrières, tissant l'article taffetas, sont invités aux réunions ci-après, qui auront lieu le dimanche 20 octobre 1872, à 9 heures du matin, dans les locaux :

Centre et Croix-Rousse, réunion à la mairie du 4^e arrondissement.

Brotaux, réunion chez Ollé aîné, rue Garibaldi, 108.

Guillotière, réunion chez Autreux, rue Villeroi, 27.

St-Just, St-Georges, St-Paul, réunion à la mairie du 5^e arrondissement.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la commission d'articles ;

2. Renouvellement partiel de ladite commission.

Pour la commission d'articles :

Le président, Le secrétaire,

JUGE, BAUD.

Après huit jours de réflexion, le *Journal de Lyon* se décide à reproduire les conclusions du *Journal des Débats*, indiquant les caractères distinctifs qui séparent les libéraux des radicaux.

Pauvre journal ! quand donc aura-t-il une politique à lui, et sera-t-il autre chose que l'écho affaibli et souvent infidèle de la presse libérale de Paris ?

Enfin, le *Journal de Lyon* nous fait l'honneur grand d'accepter notre programme. Il est « modéré », nous « violents ». Voilà toute différence.

Pourtant, dans notre programme figure la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'Eglise et des écoles. Un récent exemple nous a montré comment le *Journal de Lyon* comprend la laïcité de l'enseignement.

M. Ducarre voulant fonder une école de commerce sur les bases de la religion (!) a reçu ses chaleureuses félicitations. Nous trouvons, nous, la chose tout simplement absurde.

Il y a là une question de logique, le bon sens, de mise en pratique des théories professées, ou la violence et la modération n'ont rien à voir.

Que le *Journal de Lyon* en soit bien persuadé : entre lui et nous, la différence est plus grande — et nous nous en félicitons — qu'il ne veut bien le dire.

Différentes versions circulent relativement au congé de quelques jours sollicité par M. Brunel. Des gens prenant pour des réalités leurs secrètes espérances, racontent tout bas que le secrétaire de la préfecture était allé à Versailles, pour reprendre en personne la campagne contre la mairie centrale de Lyon, campagne qui n'a pas été conduite par M. Canonnet au gré des desirs de M. Brunel.

Nous croyons pouvoir assurer que M. Brunel emploiera mieux les quinze (?) jours de repos qu'il vient de s'accorder. Certaines indispositions relatives à son passé politique, et, plus que toute autre chose, les difficultés de l'exécution du décret Pascal dans l'inextricable question des écoles, auraient décidé le secrétaire de la préfecture à quitter la préfecture à l'expiration du délai signifié par la lettre de M. Bouché.

Une fois déjà, M. Brunel avait essayé de sortir de l'impasse où il était aculé dans l'affaire des écoles en cherchant à se faire nommer maître des requêtes au conseil d'Etat, suivant le système de son patron M. Pascal. Mais cette tentative avait échoué.

Aujourd'hui M. Brunel va solliciter une part moins lourde de responsabilité dans le prochain mouvement préfectoral.

Si les quinze jours de congé ne suffisent pas, il obtiendra certainement une prolongation... indéfinie.

L'agrandissement du cimetière de Loyasse continue à préoccuper les esprits.

Depuis plusieurs mois, des mémoires pour et contre se succèdent sans interruption et sans beaucoup avancer la question.

Aujourd'hui, deux propositions sont en présence :

1^o Agrandir le cimetière de Loyasse en lui adjoignant le champ de manœuvre qui lui est contigu ;

2^o Abandonner le cimetière de Loyasse et en créer un second sur un autre emplacement.

Toutes les corporations religieuses, très-nombreuses dans cette région, soutiennent la seconde de ces deux propositions qui est aussi fortement appuyée par la Société de Médecine de Lyon.

Les habitants du quartier, industriels, commerçants, qui la proximité du cimetière fait vivre, et qui seraient obligés de transporter ailleurs leur industrie, défendent la première.

Rien n'est encore décidé. La municipalité a nommé une commission chargée d'étudier la question. Cette commission est composée de MM. Berthoud, Diday, Chavanne, Feuillet, Ferrand, Falsan, Glénard, Lortet, Loir, Jourdan, Merget, Luyt, Delocore, Tripiet, Tavernier.

Si la question n'est jugée qu'au point de vue scientifique ; s'il n'entre dans le champ d'observation de la commission que des considérations d'hygiène et d'utilité publique, le choix fait par la municipalité est assez heureux, et les hommes qui composent la commission nous paraissent réunir les conditions de compétence nécessaires.

Mais si la politique et la religion doivent jouer un rôle dans cette affaire, nous ne sommes rien moins que rassurés — vu la composition même de la commission — sur l'issue de cette affaire.

Nous avons reçu de M. J. Bernard, mécanicien, 95, quai de Valmy, à Paris, représentant de MM. J. Thabourin et Cie, fabricants de machines à coudre, une lettre dans laquelle il nous demande de réparer une omission que nous avons commise dans notre article sur le jury à l'Exposition.

MM. J. Thabourin et Cie, pas plus que ceux de leurs confrères que nous avons nommés, n'ont accepté l'intervention et l'examen du jury illégalement constitué par M. Tharel.

Nos lecteurs savent que la création d'une faculté de médecine à Lyon est, depuis longtemps, à l'ordre du jour. Quant à nous, en présence du décret de M. le président de la République transférant à Nancy la faculté de médecine de Strasbourg, nous considérons cette question si chère aux Lyonnais comme irrémédiablement ajournée.

Et pourtant rien n'empêcherait, tout en laissant Nancy continuer les traditions de l'école strasbourgeoise, de créer une nouvelle faculté dans la seconde capitale de la France.

Lyon offre à la jeunesse tous les éléments d'études médicales et toutes les ressources de la vie et de la science. L'importance de ses hôpitaux, la célébrité de quelques membres du corps médical lyonnais, plaident hautement en faveur de notre ville.

Si on tient compte des habitudes routinières de notre pays, sachant combien nous sommes lents et timides pour innover, on doit croire que le décret cité plus haut est le dernier coup porté à cette question, et que Lyon continuera à posséder sa petite école préparatoire.

Mme Amélie Ernst, pour répondre aux instances de son nombreux auditoire de dimanche dernier, rendra une deuxième et dernière matinée littéraire, dimanche 20, au Casino. Elle redira plusieurs des pages qui ont été acclamées.

Le produit de la quête faite à la dernière séance de Mme Ernst a été remis entre les mains du président de la Société d'Alsace-Lorraine.

Demain vendredi 18 octobre, Mlle AGAR, de la Comédie-Française donne une représentation au Grand-Théâtre.

Le programme de la soirée se composera d'*Horace*, de Corneille, et des *Plaideurs*, de Racine.

Nous savons gré à Mlle AGAR de venir interpréter avec son remarquable talent le répertoire de nos grands auteurs. Mlle AGAR est accompagnée d'artistes applaudis à la Comédie-Française et à l'Odéon. C'est un ensemble d'interprétation qui nous promet une bonne soirée.

Le théâtre du Gymnase a donné hier la première représentation annoncée des *Cloches de Soir*, comédie en un acte de MM. E. et Ed. Clerc.

C'est, croyons-nous, le premier essai dramatique de nos compatriotes et on le sent un peu, surtout au début et à cet égard, que des situations fort originales sont brusquement rompues alors qu'il eût été facile d'en tirer un heureux parti.

Il s'agit de trois messieurs : un rentier, un comédien et un pharmacien qui doivent leur bonheur à un modeste du passage des Panoramas, qui donne ses rendez-vous à Fontainebleau.

Camille, c'est le nom de la dame, adre une romance, les *Cloches de Soir*, qu'elle a apprise à ses... amis, ce qui aide puissamment au dénouement, qui est, comme toujours, un mariage ; celui du pharmacien avec la fille du rentier.

Cette comédie, assez bien jouée par M. Pascal, a eu un succès estimable.

Le public a beaucoup applaudi, dans les *Avocats*, un artiste d'un mérite sérieux et qui ne peut manquer de faire son chemin : c'est M. Guércher, à qui on ne peut nier l'entrain et la verve enroulée avec laquelle on est assuré du succès.

M. Guércher est un Ravel de la bonne manière ; nous l'engageons vivement à cultiver ce genre qui plaît beaucoup surtout si l'on n'a pas, comme le créateur du type, des tics dans la monotonie nuit considérablement.

Le système des cartes poste ne tardera guère à être accepté et pratiqué en France. Les excellents résultats qu'il a donnés dans d'autres pays ont gagné le gouvernement à cette innovation.

M. Thiers, en particulier, s'en serait déclaré le partisan, et il serait prêt à soutenir son approbation toute proposition qui serait faite dans ce sens. On espère que la direction générale des Postes se décidera à prendre l'initiative nécessaire.

Mercredi matin, à 10 heures, un commissaire de police est venu requérir un commissionnaire de la place des Cordeliers, pour transporter à la Morgue le cadavre d'un enfant nouveau né, du sexe masculin.

L'enfant avait été déposé, dès le matin, dans un coin de l'église des Cordeliers. Le pauvre petit portait des marques évidentes de strangulation.

Le cadavre avait été trouvé par le sacristain, au moment de la première messe du matin. Après les constatations légales faites en présence du curé et du commissaire de police par un médecin requis à cet effet, le cadavre a été porté à la Morgue.

Une enquête est ouverte.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas trouvé de fusils. Ça ne pouvait pas durer ainsi.

Hier M. T., a trouvé, rue Dunois, un fusil à piston, et M. Charles P., débitant, rue Moncey, entrant dans une chambre abandonnée depuis longtemps, y a trouvé infiniment mieux qu'un fusil à piston, un magnifique fusil chassepot, garni de son sabre baïonnette. Cette arme avait appartenu à son fils, parti depuis longtemps pour Bénévoles-Ayres.

Le pistolet et le chassepot ont été transportés à la Sureté. Lyon peut dormir tranquille.

A propos, il y a longtemps que les journaux bien pensants n'ont pas découvert la plus petite cartouche clandestine.

Mme B., rue de l'Enfance, est l'amie intime de Mlle L., rue d'Enfer. Toutes deux se voient une part d'affection, pour la reporter, l'une sur une charmante nichée de lapins, l'autre sur une adorable collection de boules.

Le matin est consacré aux soins maternels donnés à cette menagerie en miniature ; l'après-midi se passe en des confidences mutuelles sur les faits et gestes des lapins chers et des poules bien aimées.

Hier matin, Mme B., voit arriver chez elle Mlle L., tout éplorée. Elle se jette au cou de son amie, la presse sur son cœur, l'interroge.

— Ah ! ma chère, s'écrie la pauvre, on m'a volé trois poules ! Les plus belles !

Mme B. ne fait qu'un bond jusqu'à ses chers lapins. Horreur ! il en manquait six !

Les deux amies inconsolables ont déposé une plainte contre le voleur jusqu'à présent inconnu. Toute la police est sur pied.

Les nombreux vœux signalés ces jours derniers avaient éveillé l'attention de la police sur la conduite des époux V., débitants à Lyon. Dans la journée de mercredi, des perquisitions faites au domicile de V... ont amené la découverte de tout un magasin d'effets et de comestibles provenant de divers pays.

Le commissaire de police a été obligé de requérir une voiture pour opérer le démantèlement de tous ces objets. Nous avons pu voir, entre autres, une grande quantité de coupons de toile dépourvus de leurs marques de fabrique, des pots de beurre, des pains de sucre, des hottelettes neuves, un jambon et une magnifique bache de voiture, valant 80 fr. et qui avait été vendue 6 fr. par un individu nommé C... au recleur V... Cette bache a été reconnue par son propriétaire M. Pavot.

Les époux V... et le sieur C... ont été arrêtés. Ce dernier est un repris de justice.

Dans un premier interrogatoire, les époux V... se sont trouvés en complète contradiction sur la provenance des objets saisis dans leur magasin.

C'en est donc fait, l'honnête campagne entreprise par les journaux réactionnaires contre la municipalité lyonnaise, a échoué.

Le gouvernement a refusé de s'associer aux haines, aux rancunes, et aux espérances de la réaction : le *Bien public*, organe officieux de M. le président de la République, l'annonce dans son avant dernier numéro.

Nous rappelons à la municipalité que la montée qui va du quai de Serrin à la Croix-Rousse continue de porter le nom de montée Bonaparte.

On nous signale la distribution presque quotidienne, dans les galeries de l'Exposition, de petites brochures religieuses.

Ce sont des publications dites populaires, éditées par la librairie française et étrangère de Paris ; on nous assure que la Société évangélique de propagande fait les frais de ces brochures.

Nous ne savons si ces prédictions imprimées ont beaucoup de succès, mais à coup sûr elles manquent de gaieté ; on nous a remis un exemplaire qui parle de mort du commencement à la fin.

Il est généralement admis, surtout sur la ligne du P.-L.-M., que lorsqu'on est arrivé à la gare de Lyon, on est à l'abri de tous les accidents. Il n'en est rien. Il faut encore se défier des pisteurs. Ces aimables industriels vous accostent, vous agacent de leurs offres de service intéressées, et si vous ne les employez pas, font tous leurs efforts pour vous dévaliser.

Avant-hier, un parisien, M. Ferrier, arrivait à Perrache par le train de Grenoble. Il fit porter sa malle, par un pisteur, sur l'omnibus de l'hôtel des Celestins. Arrivé à l'hôtel, la malle avait disparu.

Boulangerie de l'Union des travailleurs de Vaise

MM. les membres de la commission administrative préviennent MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués à assister à une assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le samedi 19 octobre 1872, à 7 heures 1/4 du soir, chez M. Daville, quai de Vaise, 35.

ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal des actionnaires ;

2. Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

3. Lecture de l'acte notarié ;

4. Nomination de la commission de surveillance ;

5. Recettes.

Pour la commission administrative, ANTOINE DEVON.

Mercredi, MM. les surveillants de l'Exposition n'ayant pas reçu leur solde ont refusé de prendre leur service. Sur les assurances formelles qui leur ont été faites qu'ils recevraient leur solde arriéré le jour même, ils ont consenti à

de la ville de Lyon, fondée les 1^{er} septembre 1879, et autorisée par arrêté préfectoral en date du 3 octobre courant, à l'honneur d'offrir encore donné leur adhésion pour faire partie de ladite société, de vouloir bien faire presser, s'ils ne veulent plus être exposés à courir désastreux des faiseurs de dupes, de s'en rendre, sans retard, au siège de l'association, chez M. Colin président, fondateur, Madame, 12, ou au bureau du secrétaire-corradin d'y recevoir des instructions très-détaillées sur l'important mérite de l'organisation nouvelle, ainsi que sur les précieux avantages que tout sociétaire est assuré d'en tirer.

Des registres d'inscriptions sont tenus à la disposition des adhérents. (14)

L'ORIENTALINE
Teinture instantanée; la meilleure pour se
teindre soi-même. — Succès garanti. En vente
au dépôt général, **Maison ROCHON**, rue
Grenette, 34. — Grand modèle, 8 fr., petit
modèle, 3 fr. 50. (38)

MALADIES NERVEUSES

SIROP ANTI-GASTRALGIQUE
Ce Sirop guérit toutes les affections, Douleurs et Crampes d'estomac. Mauvaises digestions, Rapports, Baillements, Etoffements, Constipation, Vomissements, Coliques, Diarrhées. Affaiblissement de la Voix, de la Respiration, Tremblement involontaire, Epilepsie, etc., etc.

POUDRE ANTI-NERVEUSE
dite *Petit Tabacquet*
Cette Poudre se prise à la manière du tabac, deux ou trois fois par jour. On a recouru d'habitude à la poudre de Tabac pour les cas de Névralgie frontale, Migraine (vulgairement appelée mal de tête), Rhume de cerveau, Folie, Pertes de la mémoire, etc.

S'ADRESSER A LYON
à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 3

INJECTION VRAIE INFAILLIBLE !!

La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit.
Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.

SAVON LA LUNE

Usine à vapeur

A MARSEILLE
F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire
12, quai de l'Hôpital, 12.
LYON

Economie de 30 % par l'emploi de ce nouveau produit.
Se trouve dans les principales maisons d'Epicerie. (Voir à

1 Exposition universelle, 5^e galerie, produits chimiques. 51



POUDRES & PASTILLES
Américaines
 du Dr **PATERSON** (de New-York)

RÉPUTATION universelle pour la **prompte**
 guérison des maux d'estomac, manque d'appé-
 tit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie,
 gastrites, maladies des intestins, etc., etc. (Soulage
 en toutes langues.) Exiger le nom de *Paterston* sur chaque **Pas-
 tilles** et sur chaque **Poudre**, plus sur chaque boîte la signature **FAYARD, son propriétaire**.

Entrepôts : **PARIS**, rue Réaumur, 43 ; — **LYON**, rue de
 l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacia-
 es.

113

Par N. DAVID. — 2 volumes in-32 broché. Prix : 50 centimes; *franco* dans toute la France, 80 centimes. — Adresser les demandes à la Librairie de la Bibliothèque Nationale, 2, rue de Valois, Palais-Royal, PARIS.

BOURSE DE LYON — Jeudi 17 Octobre (de 11 heures à midi 1/2)

FONDS D'ÉTAT français.		COMPTANT.	LIQUIDATION du 31 octobre.	LIQUIDATION du 30 novemb.	OBLIGATIONS.	Cours du jour.
3	0/0 français ... J. juillet 1872...	53 05			Ville de Lyon 54-56, juillet... — 1859, juillet... 988 75 — 68-67, juillet... 440 .. — 1870, mars... 495 .. — 71 70/0, mars, 51 80 — 72 300 p. août... 423 .. — libérés... .. — dép. du Rhône, juin... 520 .. Ville de Paris 1865, août... 433 .. — 1869, août... 277 50	
	Coupons.....		d. 28—	d. 25—	De la Loire, août... .. Rhône-Loire 4 0/0, juillet... 480 .. Paris-Orléans 3 0/0, juillet... 280 .. Paris-Lyon-Médit., juillet... 378 50 — 66, avril... 273 75	
5	0/0 Emp. 1871. J. août 1872...	53 20	d. 50—	d. 50—	Midi, juillet... .. Dauphiné, juillet... .. Croix-Rousse, juillet... .. Domb. et S.-E., t. p., avril... .. Victor-Emmanuel 62, avril... .. Bons lombards, r. 74, mars... 500 .. Chemin de fer rom., juillet... .. Saragosse, juillet... .. 206 .. N. d'Espagne, pr., avril... 202 .. Portugaises, juillet... .. 190 .. Rue de Lyon 55, juillet... .. Terrenoire 6 0/0, juillet... .. Fond. du Creuzot, avril... .. Hercé-Beckum, juillet... .. 230 .. Compag. gén. des eaux, avril... .. — 8 0/0, mai... .. Gaz de Lyon 5 0/0, mai... .. Guilottière, juillet... .. Emprunt autr. 65, t. p. déc... .. Domanial (Autr.) mars... .. 265 .. Emprunt ottoman 63, juillet... 363 75 — 69, avril... 317 .. Suez 5 0/0 t. p. avril 71... 405 .. Comp. bat.-omnibus, mai... .. Crédit foncier suisse... .. 188 ..	
	Coupons.....	84 25	d. 25—	d. 25—	VALEURS DIVERSES.	
5	0/0 Emp. 1872. J. août 1872...	87 05	d. 25—87 35	d. 25—	LYON, août 72... .. Guilottière, août 72... .. 3 villes du Midi, nov. 71... .. FONDERIES.	
	Coupons.....	87 40	d. 50—87 35	d. 50—87 95	Terrenoire, etc., décemb. 64... .. L'Horme, juin 72... .. Pont-Evêque, juillet 72... 360 .. Creuzot, juin... .. Ac. de marine, juin 72... 650 .. Fourchambault, avril 73... .. Ac. Saint-Etienne, mai 72... .. MINES.	
4	1/2 français... J. mars 72...				De la Loire, avril 72... 250 .. Montmambert, avril 72... .. Saint-Etienne, avril 72... 377 .. Rive-de-Gier, avril 72... 77 .. Grandes-Flaches, avril 72... .. Roche et Firm., avril 72... .. BANQUES.	
					Bank of France... .. Société lyonnaise, mai 72... 385 .. DIVERSES.	
5	0/0 étrangers.				Comp. gén. des eaux, juillet 72... .. Omn. Lyon, 90 p., n. 69... .. Comp. des abattoirs, février... 80 .. Verr. Loire-Rh. mai 71... .. Croix-Rousse, juillet 72... ..	
	Coupons de 1,000 f. — de 500 fr... — de 100 fr... — petites...	68 68 68	d. 50 d. 25 d. 50	68 35 68 35 68 50		
	Etats-Unis, 5 20... J. mai 72... 5 0/0 Turc... J. janvier 72...					
	VALEURS DIVERSES					
	V. Paris, 3 0/0 71 J. juillet 72... Banque franco-holl... J. août 72... Crédit mobilier... id. id 375 f. p. Crédit mob. espagnol J. juillet 72... Crédit lyonnais... J. janvier 72... Orléans... J. avril 72... Paris-Lyon-Médit... J. mai 72...	247 50				
	Sec. autrich. est... J. juillet 72...		775	776 25		
	— Actions nouv. J. juillet 72... Lombard-Vénitien... J. mai 72... N.-O. de l'Autriche... J. janvier 72... Canal mar. de Suez... J. janvier 70... — délégations... J. janvier 70... Nord de l'Espagne... J. janvier 65...		d. 5 d. 10			

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature et contre
Lyon.